

- TERRE D'Émeraude Communauté -
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DÉLIBÉRATION N°140/2022

SÉANCE DU 27 OCTOBRE 2022

Nombre de Conseillers

En exercice : 116
Titulaires présents : 79
Suppléants présents : 4
Pouvoirs : 7

Date de convocation :

21/10/2022

Date d'affichage :

28/10/2022

| | | | | | | | |
|-----------|----|--------|----|----------|---|---------------|---|
| Votants : | 90 | Pour : | 90 | Contre : | 0 | Abstentions : | 0 |
|-----------|----|--------|----|----------|---|---------------|---|

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents (79) :

BAILLY Hervé ; BAILLY Jacques ; BAILLY Thierry ; BANDERIER Dominique ; BAUDIER Stéphanie ; BELLAT Stéphane ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BENOIT Jérôme ; BLASER Michel ; BOISSON Jean Pierre ; BONDIER Jean-Robert ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Josette ; BOZON Fabienne ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CALLAND Jacques ; CAPPELLI Célestin ; CASSABOIS Yannick ; CHAMOUTON Patrick ; CHATOT Patrick ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; CORAZZINI Sylvie ; CORON Nathalie ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Anne ; DUTHION Jean-Paul ; FAGUET Jean-Jacques ; FAVIER Jean-Louis ; GAMBÉY Olivier ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; HOTZ Richard ; HUGUES Guy ; JACQUEMIN Pierre ; JAILLET Bernard ; JULLEROT Pascal ; LACROIX Serge ; LAVRY Dominique ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MOREL Alain ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; NEVERS Jean-Claude ; PAIN Michel ; PIETRIGA Guy ; POURCELOT Anaïs ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RAVIER Pascal ; REBREYEND COLIN Micheline ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VENNÉRI PARE Sandra ; VIAL Jacques ; VILLESSECHE Anne.

Délégués suppléants présents (4) : GIBOZ Brigitte ; GIRARDOT Michel ; RIQUOIS Jean-Pierre ; VICHOT Étienne.

Excusés ayant donné pouvoir (7) : ANDREY Patrick à Jean-Charles GROSDIDIER ; BOURGEOIS Rachel à LUSSIANA Eddy ; BRUNET Hervé à PAIN Michel ; CAPELLI Sophie à DAVID Lauriane ; GIROD Franck à PROST Philippe ; GRAS Françoise à CALLAND Jacques ; ETCHEGARAY Josiane à BUCHOT Jean-Yves.

Excusés : CAILLON Gérard (représenté par RIQUOIS Jean-Pierre) ; CATILAZ Christophe ; CATTET Jean-Luc ; DE MERONA Bernard ; GROS-FUAND Florence ; HUGONNET Franck ; JOURNEAUX Cyrille ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; LONG Grégoire ; PARIS Robert ; PERRIN Alexandre (représenté par GIRARDOT Michel) ; VUITTON Antoine (représenté par VICHOT Étienne).

Absents : ARTIGUES Damien ; AYMONIER Gaëtan ; BARIOD Denis ; BIN Richard ; BOILLETOT Jean-Marc ; BOISSON Laurence ; BRIDE Frédéric ; CIOE Bruno ; DUFOUR Christiane ; DUMONT GIRARD Philippe ; FATON Patrice ; FIEUX Henri-Didier ; GUILLOT Evelyne ; LAMARD Philippe ; MORISSEAU Gilles ; PAGET Jean-Marie ; PANISSET Marilyne ; PRELY Fabrice.

Secrétaire de séance : Guy PIETRIGA

Objet : FONDS DE CONCOURS - Attributions 2022 aux communes Coyron et Les Crozets

Rapporteur : PIETRIGA Guy

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

Dans le cadre de sa politique de soutien à ses communes membres, Terre d'Émeraude Communauté a souhaité mettre en place des fonds de concours pour les projets d'investissement des communes qui la composent. A ce titre, et afin de pouvoir concrétiser la mise en œuvre de ces aides financières, Terre d'Émeraude Communauté a élaboré et approuvé en date du 8 septembre 2022, un règlement d'attribution des fonds de concours.

Pour 2022, et en complément des attributions approuvées par délibération en date du 8 septembre 2022, les communes suivantes non intégrées dans la délibération initiale dans l'attente d'éléments complémentaires parvenus entre-temps avaient fait une demande de fonds de concours dans le cadre des projets décrits ci-dessous :

| Commune | Projet | Montant total du projet HT |
|----------------|--|-----------------------------------|
| Coyron | Réfection de voirie | 36 093,50 € |
| Les Crozets | Rénovation des installations thermiques du chalet des Louvières et amélioration de l'isolation, du chauffage et de l'éclairage | 25 044,24 € |

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, dans sa séance du 19 octobre 2022 a émis un avis favorable,

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DÉCIDE

D'APPROUVER conformément au règlement adopté, les attributions des fonds de concours d'investissement aux communes, suivantes :

| Commune | Projet | Montant HT du projet | Montant du fonds de concours attribué |
|--|--|-----------------------------|--|
| Coyron | Réfection de voirie | 36 093,50 € | 10 000,00 € |
| Les Crozets | Rénovation des installations thermiques du chalet des Louvières et amélioration de l'isolation, du chauffage et de l'éclairage | 25 044,24 € | 9 392,12 € |
| Total des fonds de concours attribués | | | 19 392,12 € |

Des conventions d'attribution de ces fonds de concours d'investissement seront rédigées et signées avec chaque commune.

Le montant de ces fonds de concours d'investissement sera révisé selon le plan de financement définitif de réalisation des travaux.

Les crédits de ces fonds de concours sont inscrits au budget principal en section d'investissement au compte 2041412.

D'AUTORISER le Président à signer tout acte relatif à cette décision.

Envoyé en préfecture le 28/10/2022

Reçu en préfecture le 28/10/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 039-200090579-20221027-D_140_2022-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les
membres présents.

Pour extrait conforme,


Le Président

